

Le 1<sup>er</sup> mai 2026

Monsieur François Bonnadel  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 17 mars dernier par la députée de Mercier, Madame Ruba Ghazal, qui demande à l'Assemblée nationale « de modifier la Loi électorale afin d'abaisser l'âge du vote à 16 ans ».

À titre de ministre responsable des Institutions démocratiques, je ne recommande pas au gouvernement d'abaisser à 16 ans l'âge requis pour voter. Dans la très grande majorité des démocraties, l'âge du vote est fixé à 18 ans et les données disponibles demeurent limitées quant aux effets de l'abaissement de l'âge du vote sur la participation électorale dans les démocraties qui ont adopté cette mesure.

Cela dit, je tiens à réitérer l'importance que notre gouvernement accorde à la participation des jeunes à la vie démocratique. À cet égard, il apparaît essentiel de poursuivre les initiatives visant à développer leur compréhension des enjeux publics et leur intérêt pour la participation citoyenne, notamment par l'éducation à la citoyenneté et les mécanismes existants de participation démocratique.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge  
Ministre responsable des Institutions démocratiques